



Compte rendu n°04 – Entretiens Utilisateurs
5 avril 2023

Construction d'un groupe scolaire et d'un
restaurant scolaire
Villebarou (41)

STRUCTURE	Fonction	Représentant	Contact	P	E	D
Commune de Villebarou	Maire	Philippe MASSON	philippe.masson@villebarou.fr	X		X
Commune de Villebarou	Adjointe à l'enfance jeunesse et restauration	Katia LEPALABE	katia.lepalabe@villebarou.fr	X		X
Commune de Villebarou	Responsable Services techniques	Alain DOUSSET	btp@villebarou.fr	X		X
Commune de Villebarou	Conseillère municipale	Nadia PAJOT	nadia.pajot@villebarou.fr	X		X
Ecole maternelle	Enseignant	Frédéric AMOUREUX	Ecm-maria-verone-villebarou@ac-orleans-tours.fr	X		
Ecole maternelle	Enseignante	Véronique BELLARD		X		
Ecole maternelle	Directrice - Enseignante	Mélanie COCO		X		
Ecole élémentaire	Enseignante	Nathalie ROUSSEAU	Ec-jacques-prevert-villebarou@ac-orleans-tours.fr	X		
Ecole élémentaire	Directeur - Enseignant	Dominique MAIGRET		X		
Avensia	Programmist	Clémence PICHET	clemence.pichet@avensia.fr	X		

Légende : P : Présent – E = Excusé – D : Diffusion

IMPORTANT : En l'absence d'observations dans les 8 jours suivant sa diffusion, le présent compte rendu est réputé accepté en l'état.

I. Ordre du jour

La réunion avait pour objectif de recueillir le besoin pour la réalisation du futur groupe scolaire sur la thématique de « l'enseignement et accueil sur les temps scolaires ».

II. Compte rendu de la réunion

Ecole maternelle

3 classes ouvertes pour l'année 2023-2024 avec 21 élèves par classe. L'objectif est de conserver 4 classes à terme avec une 5e classe en option.

Actuellement il y a 3 enseignants et 3 ATSEM.

Il n'est pas souhaité la réalisation d'espaces d'ateliers mutualisés pour plusieurs classes, mais plutôt l'aménagement de grandes salles de classe avec une porte de communication entre elles. Il est souhaitable d'offrir une certaine proximité entre les espaces communs (salle de motricité, sanitaires...) et les salles de classe. En ce sens, les espaces communs doivent avoir une position centrale.

Les connectiques permettant l'intégration ultérieure d'un TBI seront à prévoir dans les salles de classe de l'école maternelle.

Actuellement, l'école maternelle dispose de 2 salles de motricité :

- Une salle avec une structure intégrée
- Une Salle de jeux et de danse.

On prévoira à minima une grande salle de motricité.

Il n'est pas nécessaire d'associer des espaces de stockage aux salles de classe, mais ceux-ci doivent être bien répartis dans l'établissement.

2 dortoirs permettant d'accueillir 20 enfants chacun sont à prévoir. Chaque dortoir accueillera un bureau pour les ATSEM. Une salle de travail pour les ATSEM est à prévoir. Elle intégrera un petit espace reprographie mutualisé pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Un espace de vestiaire avec casier et patères est à prévoir dans les circulations au droit de chaque classe.

Il est souhaité l'aménagement d'un grand hall d'entrée avec des panneaux d'affichage pour chaque école.

L'école maternelle sera pourvue de 2 blocs sanitaires répartis au sein du bâtiment de manière à limiter les distances de parcours depuis les salles de classe. Ces blocs sanitaires seront en double accès sur la circulation intérieure et sur la cour de récréation. Comme pour l'école élémentaire ils intégreront chacun une douche et un placard de rangement pour le linge.

On prévoira dans la mesure du possible un accès direct entre l'école maternelle et le nouveau bâtiment Restauration, de manière à limiter les temps d'habillage et de déshabillage des plus petits.

Ecole élémentaire

L'école est composée de 7 classes actuellement, accueillant chacune 29 à 30 élèves. L'établissement est déjà monté jusqu'à 9 classes. Le projet doit pouvoir permettre d'intégrer une 8^e salle de classe en option.

Actuellement il y a 8 enseignants donc un directeur et 2 AESH.

L'accès de l'école élémentaire n'est pas adapté. En effet, elle dispose d'une sonnette avec portier vidéo, mais sans commande à distance. La sonnette est reportée dans 2 classes. Les va-et-vient des élèves sont assez fréquents, ce qui perturbe régulièrement les temps d'enseignement. Une commande à distance serait souhaitable au sein du futur équipement.

Il est souhaité une surface minimale de 60 m² pour les salles de classe, hors surface de rangement. Des placards intégrés sont à prévoir ainsi qu'un format de salle « carré » et surtout sans recoin qui s'avère régulièrement inutilisable. Il est souhaité d'intégrer des rangements sur un pan de mur complet munis de portes coulissantes.

Il est également nécessaire de prévoir des espaces d'affichage avec notamment l'aménagement d'une cimaise (en panneau de liège ou autre) sur un pan de mur complet.

Les salles de classe doivent présenter un éclairage naturel performant avec un contrôle de l'ensoleillement. Il n'est pas souhaité de store de type « store banne » ou de stores intérieurs.

Un point d'eau avec alimentation en eau chaude et eau froide et à prévoir dans chaque salle de classe. Un revêtement en sol souple peut être prévu, mais celui-ci doit présenter une bonne qualité à l'usage et à l'entretien.

Les châssis sur la rue sont à limiter au maximum pour les raisons de sécurité Vigipirate. Il est souhaitable que ces châssis soient munis d'un film sans tain plutôt que d'une finition dépolie pour permettre aux élèves et enseignants d'avoir une vue sur l'extérieur. Les châssis offrant une vue directe sur la cour de récréation sont également à éviter.

Les connectiques permettant de brancher un TBI sont à prévoir. On prévoira également une prise au sol ou une prise murale à proximité d'un bureau élève pour répondre aux besoins plus spécifiques éventuels d'un enfant handicapé.

Un espace de vestiaires sous forme de casier permettant aux élèves de ranger leurs cartables en arrivant en classe est à prévoir en fond de salle de classe.

Idéalement chaque salle de classe disposera d'un petit jardin ou d'un petit patio permettant de réaliser des travaux pédagogiques en extérieur.

On prévoira un grand bloc sanitaire par genre. Chaque bloc sera pourvu d'une douche et d'un placard de rangement pour le linge. Les blocs sanitaires seront accessibles depuis la circulation d'une part et depuis la cour de récréation d'autre part. En cas de création d'un étage, des sanitaires d'appoint seront également prévus pour éviter des déplacements trop longs aux élèves.

Espaces communs

L'accès principal depuis l'espace public peut-être commun aux 2 écoles, mais pas le hall d'entrée qui devra être propre à chacune.

La salle de pause / tisanerie des personnels (enseignants et agents) peut-être commune aux 2 écoles. Il n'est pas spécifiquement souhaité que cette salle soit implantée au niveau de la restauration, mais plutôt au niveau des espaces communs de l'équipement scolaire. Les enseignants et agents apportent leur propre repas.

Cette salle de pause pourra également être utilisée ponctuellement en cuisine pédagogique pour accueillir un petit groupe d'élèves avec 15 élèves au maximum en élémentaire et 6 élèves en maternelle.

Si la salle de pause peut être mutualisée, il est néanmoins impératif de prévoir deux salles des maîtres tout comme il est nécessaire de prévoir deux bureaux de direction. En effet le regroupement des 2 écoles en un groupe scolaire n'a pas été acté par l'inspection académique.

La salle des maîtres sera pourvue d'un petit espace de reprographie, d'un espace de réunion et d'un plan de travail avec point d'eau.

Si les bureaux de direction sont contigus à une salle de classe, il est impératif de prévoir une très bonne insonorisation entre ces 2 locaux pour permettre aux directeurs de travailler dans de bonnes conditions sur leur temps de décharge.

Une bibliothèque commune à l'ensemble du groupe scolaire est également à prévoir. Elle doit permettre l'accueil d'une classe complète. Il n'est pas nécessaire de prévoir une salle informatique en soi. Des prises peuvent être prévues dans les salles de classe pour installer quelques postes informatiques. Il semble également judicieux de prévoir un espace numérique au sein de la bibliothèque.

Les cours de récréation devront être dissociées l'une de l'autre, mais pourront se faire face. Il est nécessaire de prévoir un aménagement végétal et paysager au sein des cours de récréation. Pour l'école élémentaire, il est souhaité un préau pouvant être fermé tel que celui existant. Pour l'école maternelle, il peut s'agir d'un préau ouvert sur la cour de récréation.

Un local extérieur destiné au rangement des tricycles trottinettes utilisées dans la cour de récréation et un local de rangement du matériel de sport seront à prévoir.

Il est également souhaité l'aménagement d'un bac à sable pour la cour de récréation maternelle.

Une buanderie est à prévoir pour l'école maternelle. On prévoira également un local ménage par école et par étage.

Un local réserve matériel pédagogique est à prévoir pour chaque école.

Un local « archives » commun de 18 à 20 m² environ est à prévoir.

Les locaux destinés au RASED, au psychologue et aux intervenants extérieurs seront mutualisés pour les 2 écoles. La psychologue intervient sur l'école élémentaire une fois par semaine.

Seront à prévoir :

- Un bureau polyvalent individuel pour réaliser des entretiens notamment pour le psychologue,
- Une salle destinée au RASED de 20 m² environ,
- Un local infirmerie avec point d'eau.

La question de la création d'une salle polyvalente reste aujourd'hui à confirmer. En effet, la maison de l'enfance située à proximité de l'école élémentaire dispose de plusieurs salles, dont une salle polyvalente. La possibilité de mutualiser ces espaces sur les temps scolaires sera à préciser.

Complément de recueil du besoin transmis par email le 25 avril 2023

Les équipes pédagogiques ne souhaitent pas que le projet conduise à la réalisation d'un groupe scolaire (maintien de deux écoles indépendantes d'un point de vue académique), pour une raison de répartition des effectifs dans les classes qui risque de pénaliser les élèves de grande section et de CP.

Les deux écoles fonctionnent sur des rythmes différents : espaces communs à minimiser. La question se pose notamment pour la cuisine pédagogique, la salle polyvalente et la bibliothèque.

Deux salles des maîtres à prévoir (pas de mutualisation)

Espaces RASED et infirmerie mutualisables.

Document annexe

Fiche expression du besoin enseignants